

# PROJET D'EXTENSION DES PARCS ÉOLIENS DE GÉRY ET ÉRIZE-SAINT-DIZIER



Lettre d'information n°3

Novembre 2019

## LE MOT DU CHEF DE PROJET



Au début de l'année 2019, l'étude d'impact du projet d'extension des parcs éoliens de Géry et Érize-Saint-Dizier a démarré et un mât de mesure des vents a été installé sur la zone de projet (située entre les deux bourgs).

Dans ce troisième numéro de la lettre, nous vous présentons une première synthèse de l'avancement des études menées par les bureaux d'études. **Celles-ci vont se poursuivre jusqu'au début de l'année 2020, et nous aurons, à ce moment, l'occasion de vous inviter à une présentation complète des résultats.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et vous invitons, pour toute question, à nous contacter aux coordonnées indiquées en page 4.

*Thomas Leblanc, chef de projet éolien*

## L'ACTUALITÉ

### LE COMITÉ DE RIVERAINS SUIT LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES

Mercredi 18 septembre, la deuxième réunion du Comité de riverains du projet a été organisée à la Mairie de Géry. 16 habitants de Géry, Érize-Saint-Dizier, Loisey et Naïves-Rosières ont participé à cette instance mise en place par Nordex pour les riverains qui souhaitent s'impliquer dans le projet.

#### Un suivi assidu des études menées, et une attention portée au bruit

Cette réunion a permis une présentation détaillée des études actuellement en cours, dont nous proposons une synthèse en pages 2 et 3 de cette lettre. Après un premier compte-rendu des enjeux environnementaux de la zone, notre expert acousticien est intervenu pour expliquer la réglementation en vigueur et le protocole d'une étude acoustique. Aux préoccupations sur le bruit des éoliennes déjà installées, il a été rappelé que les Maires disposent des pouvoirs de police administrative leur permettant notamment de saisir le Préfet pour des contrôles de conformité si la tranquillité des riverains est perturbée.

Par ailleurs, les participants ont pu enrichir le choix des points de vue sélectionnés pour l'étude paysagère avec leur connaissance experte du territoire (voir page 3).

#### Le projet éolien des Cinq Poiriers

Lieu-dit se trouvant sur la zone d'implantation potentielle, sur le territoire d'Érize-Saint-Dizier, "Les Cinq Poiriers" a été proposé comme nom pour le projet éolien.

*Le compte-rendu de la réunion est disponible sur demande à l'adresse mail [tbleblanc@nordex-online.com](mailto:tbleblanc@nordex-online.com)*



# LE POINT SUR LES ÉTUDES EN COURS

## ÉTUDE ÉCOLOGIQUE : UN RAPPORT À MI-PAROURS

Début septembre, le bureau d'études ENVOL a rendu un premier rapport sur les enjeux écologiques de la zone suite à ses recherches bibliographiques et à ses 33 séances d'observation entre décembre 2018 et août 2019.

Selon une carte de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), la zone présente un enjeu ornithologique potentiellement fort, notamment car elle est située dans le couloir principal de migration de la Grue cendrée. Selon la LPO, la sensibilité est moyenne concernant le Milan Royal, tandis qu'elle est plus faible pour le Busard Cendré et la Cigogne Noire. Des protocoles spécifiques ont donc été mis en place pour vérifier la présence ou non de ces espèces sensible à l'éolien.

Ci-dessous sont présentées les principales espèces sensibles effectivement observées par les écologues. Les données du rapport final seront une donnée majeure dans le choix de l'implantation (selon les zones à éviter) et dans les mesures à mettre en place, notamment dans le fonctionnement des éoliennes (exemple : bridage à certaines périodes de l'année).



Milan Royal



Milan Noir



Grue Cendrée



Busard Saint-Martin



Busard Cendré

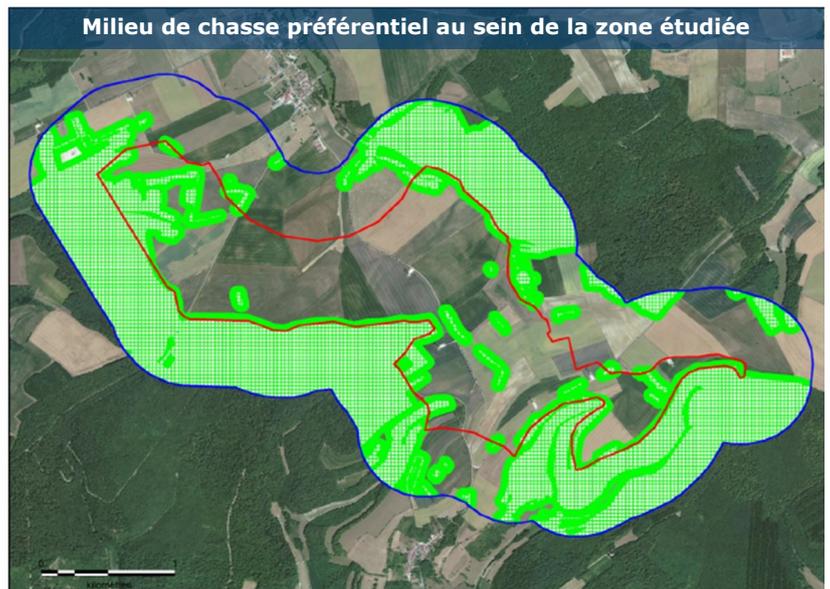
### Une zone également propice aux chiroptères

Les chiroptères (choues-souris) sont étudiés grâce à des micros installés sur le mât de mesure de vent et lors des sorties du bureau d'études.

Dans la zone étudiée (délimitée en bleu sur la carte ci-contre), les zones à enjeux sont principalement situées en lisière des boisements. Zones desquelles il faudra s'écarter pour l'implantation des éoliennes.

Une dizaine d'espèces ont été contactées, la plus fréquente est la Pipistrelle Commune (à 54% au printemps et 72% durant la période de mise bas).

Afin d'éviter un impact sur les chauves-souris de la zone, les éoliennes pourront être bridées lors des conditions météorologiques propices à leurs sorties. Le rapport final précisera cela.



Milieu de chasse préférentiel au sein de la zone étudiée

### ZOOM SUR...

## NORDEX SOUTIENT LA SAUVEGARDE DES BUSARDS

Entreprise impliquée dans la transition écologique, Nordex soutient les actions en faveur de la biodiversité dans les territoires. Ici dans la Vallée de l'Aire, nous contribuons au financement d'une opération de l'association Meuse Nature Environnement.

La *Mission Busards* a pour objectif de repérer les nids dans les champs (principalement de blé et d'orge), en lien avec les agriculteurs, afin de les protéger des moissons. Espèce menacée, nichant (pour 50% de la population mondiale) en France, le busard doit être préservé !

Pour en savoir plus sur cette action : <http://busards-meuse.jimdofree.com>



Photo : MNE

## ÉTUDE ACOUSTIQUE : QUATRE SEMAINES DE DONNÉES ENREGISTRÉES

Du 3 septembre au 3 octobre 2019, le bureau d'études spécialisé Sixense a installé 4 sonomètres à l'extérieur d'habitations les plus proches de la zone étudiée, à Géry, Érize-Saint-Dizier et Lavallée.

L'objectif est d'effectuer un relevé du niveau sonore existant, mesuré en décibels : dB(A), toutes les 10 minutes, 24/24h durant une période suffisamment longue pour déterminer le **niveau de bruit résiduel** (bruit à l'état initial). Ces données sont corrélées avec le vent mesuré (vitesse et direction).

À partir des données dont nous disposons sur nos éoliennes et de l'implantation déterminée début 2020, il sera possible de modéliser précisément la **contribution sonore du futur parc**. En cas de dépassement de la réglementation (**émergence autorisée**), il serait alors nécessaire de brider tout ou partie des éoliennes afin qu'elles ne gênent pas le voisinage.

### ZOOM SUR... LES SERRATIONS

Inspirées par la forme des ailes des rapaces, les serrations sont un dispositif technologique équipant les éoliennes récentes. Ces dents de scie fixées sur le bord des pales adoucissent leur pénétration dans l'air et réduisent notablement la puissance sonore et la propagation du son dans l'atmosphère.

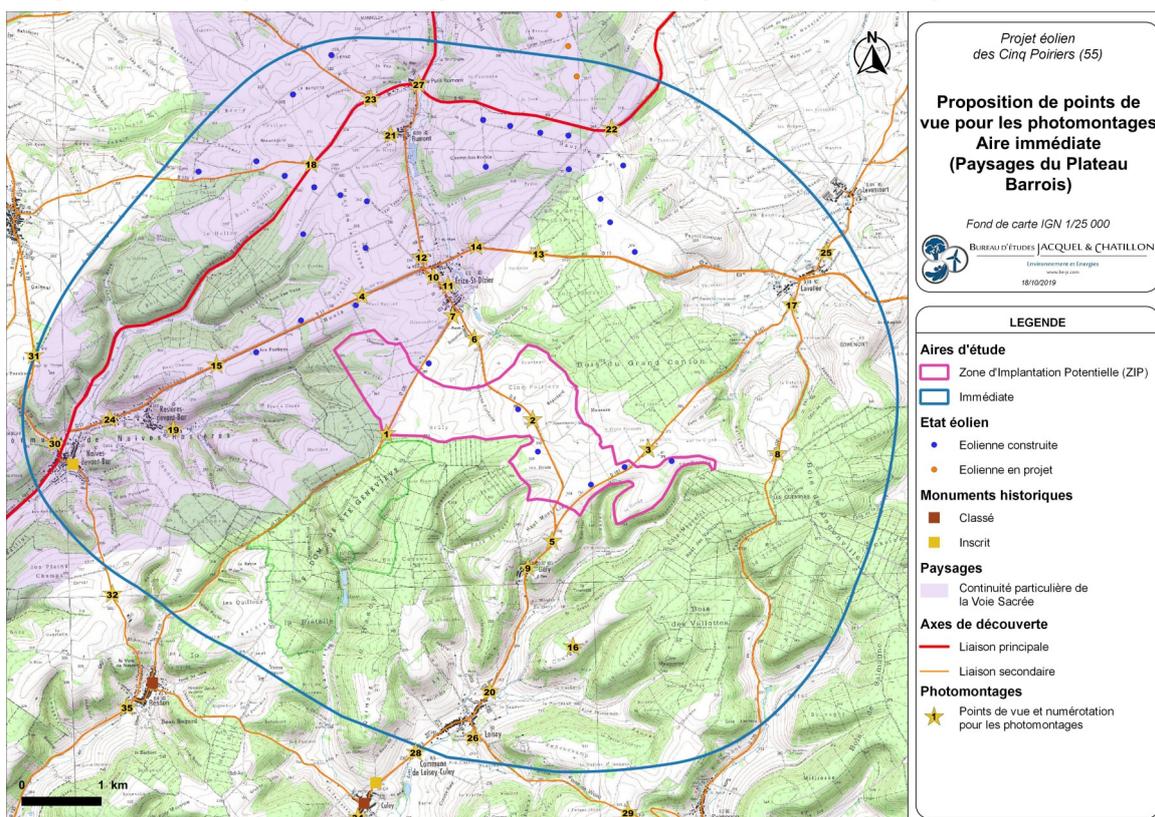


## ÉTUDE PAYSAGÈRE : UNE CARTE OUVERTE AUX RECOMMANDATIONS

L'étude paysagère s'appuie sur un diagnostic complet du territoire (relief, géologie, hydrographie, monuments et sites emblématiques, etc.) selon plusieurs aires d'études (immédiate, rapprochée, éloignée) afin d'évaluer la sensibilité du territoire.

Ensuite, des photomontages sont réalisés pour simuler la visibilité du parc depuis plusieurs dizaines de points de vue. Cette étude entre en compte dans le choix du nombre d'éoliennes, leur implantation finale et les éventuelles mesures à prendre pour réduire des impacts (plantation de haies, etc.).

La carte ci-dessous présente les points de vue pressentis pour réaliser ces photomontages (étoiles numérotées). Elle a été enrichie par le Comité de riverains. Si vous pensez qu'un autre point de vue mérite d'être étudié, contactez-nous (contact en page 4), nous pourrions réaliser le photomontage et vous le présenter s'il est pertinent au regard de cette étude.



# FAIRE DU PROJET ÉOLIEN UN PROJET DE TERRITOIRE



## LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

En 2020, nous proposerons au Comité de riverains du projet de travailler sur les mesures compensatoires et d'accompagnement, afin de bénéficier de l'expertise des habitants dans l'élaboration de ce pan du projet.

### La doctrine « éviter, réduire, compenser »

Le Code de l'environnement prévoit que le maître d'ouvrage du projet, ici Nordex France, mette en place des mesures pour restreindre ou contrebalancer les effets sur l'environnement de son projet.

**Objectif** : éviter, réduire ou compenser les impacts du projet.

### Les mesures d'accompagnement

Nordex France définit, avec la collectivité et ses habitants, des projets d'accompagnement du parc éolien sur le territoire. Ces mesures sont en lien avec l'amélioration du cadre de vie, la protection de l'environnement, etc.

**Objectif** : intégrer le projet éolien aux projets du territoire et de ses habitants.

### Exemples de mesures



#### Amélioration du cadre de vie

Aménagement ou entretien d'un sentier de randonnée avec un itinéraire pédagogique autour de la biodiversité et du parc éolien

Enfouissement de réseaux électriques ou téléphoniques aériens



#### Économies d'énergie

Installation de luminaires publics basse consommation

Isolation thermique et phonique de l'habitat des riverains du parc

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et/ou les logements



#### Aménagements paysagers

Plantation de haies dans les habitations les plus proches pour réduire l'impact paysager

Réaménagement de la place du village



#### Préservation de la biodiversité

Bourse aux arbres fruitiers pour les riverains

Création de cultures environnementales (jachères)

Création de gîtes pour les chiroptères

## PLANNING PRÉVISIONNEL

### 1er semestre 2020

Dépôt du dossier



### fin 2020 - début 2021

Enquête publique  
recueil des avis de la population



### 2022 - 2023

Travaux et mise en service



### 2nd semestre 2020

Instruction du dossier par les services de l'État (4 mois)



### 2021

Décision préfectorale



#### CONTACT

Thomas Leblanc, Chef de projet éolien  
[tbleblanc@nordex-online.com](mailto:tbleblanc@nordex-online.com) — 06 43 05 34 38

#### Nordex France

194, Avenue du Président Wilson  
93210 LA PLAINE SAINT DENIS